

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le huit décembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, BELTZUNG Michelle, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GAILLARD Patrice, GULLO Julien, MAIRE Gilles, MASSON Christophe et PRODHON Nicole.

Absent excusé : Mr GAILLARD Patrice qui a donné pouvoir à Mr MARECHAL Jean-Pierre pour voter en son lieu et place.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MAIRE Gilles.

Ordre du jour :

- Approbation de la séance du 26/10/15
- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
- Actualisation devis Isabelle MAQUAIRE
- Rémunération agent recenseur
- Tarifs de l'eau 2016
- Courrier du GAEC pré l'église
- Affaires et questions diverses (date des vœux de la municipalité, concert de Noël, comptes rendus syndicats...)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) d'août 2015, le Préfet de la Haute-Marne a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

La loi NOTRE modifie de façon substantielle l'organisation des collectivités territoriales.

Ce texte procède notamment au renforcement des régions, à une rationalisation de l'intercommunalité, à un repositionnement des départements et à de nombreux ajustements dans le fonctionnement quotidien des collectivités territoriales.

Concrètement, à l'échelon de notre département, le Préfet propose un passage de 16 à 9 communautés de communes et de 132 à 50 syndicats.

A l'échelon local, il propose notamment une fusion des communautés de communes du Grand Langres et du Pays de Chalindrey.

Le projet de SDCI ainsi qu'un condensé ont été respectivement envoyés à tous les élus par mail les 27/10/15 et 24/11/15.

Le Maire rend compte des 2 réunions qui ont été organisées par la CCGL sur ce dossier.

Au vu de l'exposé des motifs et du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité** :

→ 1^{er} volet : proposition de fusion entre la communauté de communes du Pays de Chalindrey qui ne dispose pas de la taille critique des 5 000 habitants et la communauté de communes du Grand Langres (CCGL) p.32

Avis favorable

Les nouvelles compétences que les communautés de communes devront prendre et développer : urbanisme, scolaire, eau, assainissement, tourisme ... demandent à être prises dans les meilleures conditions spatiales, opérationnelles,

humaines et financières pour que l'efficacité et la réussite soient au rendez-vous. Le Sud de la Haute-Marne est un territoire rural, faiblement peuplé, centré sur Langres, une cité à forte personnalité dont l'image de sa situation, de ses remparts, de sa gloire passée, de ses célébrités ... qui domine et symbolise notre identité.

Nous reconnaissons la nécessité d'établir des dialogues avec toutes les communautés de communes qui souhaitent rejoindre la CCGL : la communauté de communes du Bassigny ... pour mettre en lumière, valoriser et développer nos richesses paysagères, culturelles, touristiques, humaines et économiques.

→ 2^e volet : Avis sur les dissolutions, fusions de syndicats

FUSION DES 3 SMICTOM p.35

Avis favorable en tenant compte du fait que la communauté de communes du Grand Langres est en pourparlers avec le SMICTOM Sud de réaménager la collecte des ordures ménagères.

FUSION SMIPEP SUD HAUTE-MARNE ET SYNDICAT DES EAUX DE CONFÉVRON p. 40

→ **prononce un avis favorable** au regroupement du SMIPEP avec le Syndicat des Eaux de Confévron et le Syndicat des Eaux de la Région du Lac de la Vingeanne au regard des compétences identiques des trois structures syndicales en matière de production, protection et transport d'eau potable.

→ **prononce un avis défavorable** au regroupement du SMIPEP avec le Syndicat des Eaux de Corlée Saint Vallier, le Syndicat des Eaux de Celsoy-Montlondon et le Syndicat des Eaux de Morgon, en attente du résultat de l'étude prospective de l'évolution des statuts et des compétences du SMIPEP, notamment en matière de distribution, qui sera rendue en août 2016 par le cabinet d'études en charge de la réalisation du lot n°2 du schéma directeur et stratégique.

→ demande que le rapprochement des structures apporte des économies substantielles permettant de faire baisser les coûts répercutés aux utilisateurs.

→ demande qu'une réflexion soit menée sur la propriété des installations.

SMTS DE NEUILLY L'ÈVEQUE P. 42

Avis défavorable à la dissolution du SMTS de Neuilly l'Èvêque au regard des compétences «gestion de la cantine et de la garderie» gérée par ledit syndicat. Ces services, indispensables en milieu rural, sont proposés pour les écoles maternelles et élémentaires de Neuilly l'Èvêque et accueillent les élèves des villages de : Andilly en Bassigny, Bannes, Bonnacourt, Changey, Charmes, Chatenay Vaudin, Celles en Bassigny, Dampierre, Lecey, Neuilly l'Èvêque, Orbigny au Val, Orbigny au Mont, Peigney, Plesnoy, Poiseul, Marcilly.

Le SMTS de Neuilly l'Èvêque ferait donc exception comme le SMT du Pays de Langres et du SIVOM de la Saunelle car il conserve, lui aussi, d'autres compétences.

DELIBERATION N° 42 : ACTUALISATION DEVIS RESTAURATION CHRIST POUTRE DE GLOIRE

Le Maire rappelle la délibération N° 6 du 10/02/2012 par laquelle les élus ont approuvé, entre autre, la restauration du Christ de la Poutre de Gloire de l'église de Changey. Il convient d'actualiser le devis initial de 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'accepter** l'actualisation du devis d'Isabelle Maquaire pour la restauration du Christ de la Poutre de Gloire d'un montant de 1 871,50 € HT,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter des subventions, sur la base du devis ci-dessus, auprès du Conseil Départemental et de la DRAC,
- **d'autoriser** le Maire à engager les crédits correspondants en section d'investissement du BP communal 2016,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

DELIBERATION N° 43 : REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité versée à l'agent recenseur, Mme Christine BLANCHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'attribuer à Mme BLANCHON Christine une indemnité de recensement de 471,00 € brut,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision et à engager les dépenses correspondantes sur le BP communal 2016.

DELIBERATION N° 44 : TARIFS DE L'EAU

Le Maire rappelle aux élus les tarifs de l'eau actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **décide de ne pas augmenter** les tarifs de l'eau qui restent donc fixés de la façon suivante :
 - 0 à 250 m³ : **0,84 €/m³**
 - > à 250 m³ : **0,65 €/m³**
 - location de compteur : **40,00 €/an/compteur**
- **autorise** le maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

COURRIER DU GAEC PRE L'EGLISE

Le Maire donne lecture d'un courrier du GAEC pré l'église l'informant de sa cessation d'activité et de sa reprise par un jeune agriculteur.

Le Maire donne également lecture de 2 courriers du GAEC du Champis et de Mr BOUVIER Roger qui souhaiteraient reprendre les parcelles communales qui sont exploitées actuellement par le GAEC pré l'église.

Le Conseil Municipal donne la parole à Messieurs Gilles MAIRE et Roger BOUVIER pour avoir des informations complémentaires.

Le Conseil charge le Maire de se renseigner auprès des différents services quant aux réglementations et procédures à suivre concernant le devenir des terres communales dans le cadre de cette transformation.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES (DATE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE, CONCERT DE NOËL, COMPTES RENDUS SYNDICATS...)

➔ Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 16 janvier 2016 à 11h à la salle de convivialité. Tous les habitants de Changey y sont cordialement invités.

➔ Le Maire informe les élus que l'association Montclair organisera un concert à l'église de Changey le samedi 18 décembre 2015 à 20h30 moyennant une entrée de 5 €.

➔ Le Maire donne lecture du rapport de la SOCOTEC concernant la vérification des équipements de l'aire de loisirs.

➔ Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui l'informe que la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable sur le projet de PLU de Changey.

La séance est levée à 22h40.

NOM	SIGNATURE	MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE
BELTZUNG Michelle		
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		Absent excusé – procuration à Mr MARECHAL Jean-Pierre
GULLO Julien		
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		
MASSON Christophe		
PRODHON Nicole		